



GRIESBACH  
EBERBACH  
SCHIRLENHOF  
INGELSHOF

# VILLE DE Gundershoffen

**Grandir ensemble** - Mitnànder wàchse

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE GUNDERSHOFFEN

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

**Marché public de travaux à procédure adaptée : Accord cadre à bons de commande**

**OBJET :**  
Travaux d'entretien, de petites réparations et d'amélioration sur la voirie communale et annexes.

**REMISE DES OFFRES :**

Date limite : Lundi 18 mars 2024 - Heure limite : 12h

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

<b>ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2-1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres	3
2-2. Décomposition en lots	3
2-2 bis. Parties contractantes	3
2-2 ter. Modes de dévolution	3
2-3. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières	3
2-4. Modalités de paiement	4
2-5. Durée du marché et délais d'exécution	4
2-6. Modifications de détail au dossier de consultation	4
2-7. Délai de validité des offres	4
2-8. Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (S.P.S.)	4
<b>ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES</b>	<b>4</b>
3-1. Contenu du dossier de consultation	4
3-2. Retrait du dossier de consultation	5
3-3. Documents à produire	5
<b>ARTICLE 4. EXAMEN DES CANDIDATURES - JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>6</b>
4-1. Examen des candidatures	6
4-2. Jugement des offres	6
4-3. Attribution du marché	7
<b>ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 6. VOIES DE RECOURS</b>	<b>7</b>

## **ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent appel d'offres concerne :

- Travaux de petites réparations, de préparation, de finition d'amélioration sur la voirie communale et annexes.

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande suivant la définition du Code de la Commande Publique.

Le présent appel d'offres aboutira à la passation d'un marché à bons de commande pour un montant cumulé maximum de 90.000€ HT par année.

L'acheteur est la Commune de Gundershoffen située 14 rue d'Alsace 67110 GUNDERSHOFFEN.

Le lieu d'exécution du marché est la Commune de Gundershoffen, ses communes associées Griesbach et Eberbach et ses annexes Schirlenhof et Ingelshof.

## **ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2-1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres**

Le présent appel d'offres ouvert est lancé sans option ni variante technique.

La présentation consultation est lancée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L.2120-1 2°, L.2123-1, R.2123-1 et suivants, R.2162-2 et suivants, R.2162-13 et 14 et suivants du code de la commande publique.

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2162-13 et suivants du code de la commande publique, avec un montant maximum annuel de commande de 90 000 € HT.

### **2-2. Décomposition en lots**

Le marché n'est pas divisé en tranches ni en lots.

Les prestations sont commandées sur base de bons de commande passés au fur et à mesure des besoins.

### **2-2 bis. Parties contractantes**

Les parties contractantes sont :

- d'une part, la Commune de Gundershoffen
- d'autre part, l'opérateur économique

### **2-2 ter. Mode de dévolution**

Le marché sera conclu, selon l'offre qui sera retenue :

- Soit avec un entrepreneur ;
- Soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

### **2-3. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières.

## **2-4. Modalités de paiement**

Les modalités de paiement sont définies dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

## **2-5. Durée du marché et délais d'exécution**

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixés au C.C.A.P. et ne peuvent en aucun cas être changées.

## **2-6. Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## **2-7. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **2-8. Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (S.P.S.)**

Le chantier est soumis aux dispositions du décret n° 92-158 du 20 février 1992 fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans l'établissement, dépendances et chantiers de l'entreprise utilisatrice. Un plan de prévention annuel sera dressé entre le titulaire du marché et la commune de GUNDERSHOFFEN.

## **ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES**

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) est remis gratuitement à chaque candidat.

### **3-1. Contenu du dossier de consultation**

Les pièces du dossier de consultation adressées aux candidats sont les suivantes, par ordre de priorité :

- Acte d'engagement (AE),
- Le présent règlement de consultation (RC),
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.)
- Le modèle de bon de commande

### **3-2. Retrait du dossier de consultation**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les communications et échanges d'informations qui ont lieu au cours d'une procédure pour les marchés dont la valeur du besoin estimé est supérieure à 40.000 € HT, doivent être réalisés par voie électronique.

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement par voie électronique via le site <https://alsacemarchepublics.eu/>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que l'identification vous permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et précisions éventuellement apportées au dossier de consultation des entreprises. Dans le cas contraire, il appartient au soumissionnaire qui ne s'est pas identifié, de récupérer par ses propres moyens les informations, et/ou modifications communiquées.

### **3-3. Documents à produire**

Les candidats constitueront leur pli sous format électronique comprenant les candidatures et offres via la plateforme de dématérialisation.

#### **A. Les justifications du dossier « candidature » :**

- Une lettre de candidature ou le formulaire DC1
- Les renseignements sur les capacités des candidats ou le formulaire DC2
- Les capacités professionnelles et techniques de l'entreprise
- Les assurances en cours de validité
- Les capacités juridiques de l'entreprise.
- Le numéro d'identification de la société

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe, les documents suivants :

- La nature des prestations sous-traitées,
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant,
- Les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant,
- Les comptes à créditer,
- Les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature.

## **B. Les justifications du dossier « offre » :**

- L'acte d'engagement complété et accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants,
- Le cahier des clauses administratives particulières à accepter sans modifications,
- Le cahier des clauses techniques particulières à accepter sans modifications,
- Le bordereau des prix unitaires complété, signé et cacheté,
- Le mémoire technique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre en fonction des critères précisés ci-dessous.
- 1 RIB

Tous les documents doivent être signés par une personne justifiant de son pouvoir d'engager la société. Les pièces sont rédigées en français.

## **ARTICLE 4. EXAMEN DES CANDIDATURES - JUGEMENT DES OFFRES**

### **4-1. Examen des candidatures**

Lors de l'ouverture, l'examen des candidatures pour juger des garanties et des capacités professionnelles, techniques et financières sera réalisé conformément aux articles L. 2152-7 et R. 2152-7 du code de la Commande Publique, pour retenir « l'offre économiquement la plus avantageuse ».

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et heure limites de remise des offres. Au stade du dossier de candidature, les dossiers incomplets ou non conformes seront retournés et les offres correspondantes ne seront pas examinées.

### **4-2. Jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique, articles L.2152-7 et suivants.

Ces conditions prévoient notamment :

- L'examen de la conformité des réponses aux documents de consultation ;
- La prise en compte des critères de jugement énumérés ci-après.

Les critères de jugement des offres permettant de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sont classés dans l'ordre hiérarchique suivant :

#### **4-2-1. Le mémoire technique 60 points**

Le mémoire technique devra comprendre les éléments suivants :

- Présentation de l'entreprise et ses références **5 points**
- Moyens humains et organigramme du chantier avec identification des intervenants, leur qualifications et expériences professionnelles (CV) **5 points**
  - Pertinence des moyens techniques et matériels affectés aux chantiers en fonction des travaux **10 points**
  - Réactivité de l'entreprise en fonction du degré d'urgence des travaux avec indication du délai d'intervention entre la commande et les travaux notamment lors

de travaux urgents ou de travaux courants **10 points**

- Présentation des fournitures prévues dans le cadre du marché avec leur provenance (fiche technique, fournisseur et lieu de fabrication) **10 points**
- Pertinence des performances en matière de protection de l'environnement comprenant la méthodologie de gestion des déchets, la gestion des transports de personnels dans l'entreprise, mesures prises dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre, formation du personnel à la qualité environnementale, bilan carbone pour les transports de personnels et matériaux et bilan environnemental par rapport à la provenance des fournitures avec fourniture des fiches FDES des matériaux proposés **20 points**

4-2-2. Le prix des prestations pondération 40 points en fonction de l'application des prix unitaires du bordereau des prix dans des devis types permettant la comparaison du critère « prix ».

La note finale correspond à l'addition des sommes des notes obtenues à chacun des critères.

### **4-3. Attribution du marché**

Le pouvoir adjudicateur ne prévoit pas de négociation.

Le candidat retenu ne sera désigné définitivement attributaire du marché qu'après avoir fourni, au cas où il ne l'aurait pas fait au moment de la remise des offres, les certificats mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. La production de ces documents est soumise à un délai d'une semaine (7 jours) à compter de la réception de la demande de la personne responsable du marché au candidat.

Passé ce délai, l'offre sera exclue sans possibilité de régularisation.

**Les offres sont à remettre avant le lundi 18 mars 2024 à 12h00**

**Uniquement par voie électronique à l'adresse suivante :**

**<https://alsacemarchepublics.eu/>**

### **ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à [servicetechnique@gundershoffen.fr](mailto:servicetechnique@gundershoffen.fr)

**Ou par l'intermédiaire de la plateforme : <https://alsacemarchepublics.eu/>**

### **ARTICLE 6. VOIES DE RECOURS**

Le tribunal compétent est :

Tribunal Administratif de Strasbourg

31, Avenue de la Paix  
BP 51038  
67070 STRASBOURG CEDEX  
Tél : 03 88 21 23 23  
Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)  
Adresse Internet: <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Fait à GUNDERSHOFFEN le

Pour le pouvoir adjudicateur,  
Le Maire,  
M. Victor VOGT

Mention manuscrite « lu et approuvé »  
à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Date, cachet, signature paraphe et cachet  
commercial du titulaire)